



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
OLIVIER GUIVARCH, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°09

19 MARS 2026

ASSURANCE CHÔMAGE

La CFDT signe l'accord sur les ruptures conventionnelles

Le bureau national CFDT, réuni ce 19 mars, a validé la signature de l'avenant du 25 février 2026 à la convention d'assurance chômage sur l'indemnisation et l'accompagnement des personnes au chômage après une rupture conventionnelle.

Le premier objectif de la CFDT était le retrait du document de cadrage demandé par le Premier Ministre, François Bayrou, en août 2025, exigeant 2 à 2,5 Mds d'économies par an. Elle l'a obtenu du gouvernement Lecornu, en rentrant en négociation sur les seules ruptures conventionnelles avec un objectif de 400 M€ d'économies.

Cet avenant préserve l'accès aux allocations chômage à la suite d'une rupture conventionnelle, dispositif créé par les partenaires sociaux en 2008. Les droits à l'entrée restent identiques, la rupture conventionnelle continuera de sécuriser les travailleurs qui pourront toucher une allocation du même montant qu'actuellement, pendant une durée réduite à 15 mois (au lieu de 18). Les personnes de plus de 55 ans pourront quant à elles percevoir une allocation pendant 18 mois.

Les seniors sont donc protégés dans cet accord. Il est en effet majeur pour la CFDT de sécuriser les demandeurs d'emploi les plus en difficulté pour retrouver un emploi. Ainsi, les personnes au chômage après une rupture conventionnelle pourront également bénéficier d'un accompagnement réel et intensif pour définir et mettre en œuvre leur projet professionnel. La CFDT sera extrêmement vigilante quant à la mise en œuvre de ce point de l'accord par France Travail.

Cet avenant préserve l'essentiel : un accès aux droits inchangé, l'absence de dégressivité et un différé identique. Par sa signature, la CFDT évite un durcissement unilatéral, décidé par le gouvernement, des règles de l'assurance chômage et réaffirme son attachement à la gestion paritaire du régime.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19